



CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA FRITE 2026 REGLEMENT PRIX CLUSIUS

La participation au prix Clusius est ouverte à toutes les catégories du Championnat du Monde de la Frite (sauf la catégorie sauces frite). Celle-ci n'est pas obligatoire et est indépendante des critères de notation correspondant à chaque catégorie. Le choix de participer ou non au prix Clusius n'aura pas d'incidence sur le classement général du ou de la candidat(e).

Si le ou la candidat(e) souhaite participer au prix Clusius, il ou elle se doit de signer le règlement ci-dessous et de le joindre après avoir coché la case et complété les champs dédiés au prix Clusius dans le processus d'inscription en ligne. Ces informations seront utilisées le jour de la compétition, si le ou la candidat(e) est sélectionné(e) pour participer au Championnat du Monde de la Frite. Le ou la candidat(e) peut candidater en solo ou associé(e) à son producteur(trice) de pommes de terre.

Le ou la producteur(trice) éventuellement associé(e) n'a pas à être obligatoirement présent(e) le jour du Championnat du Monde de la Frite, le 26 septembre 2026. Il ou elle le peut, s'il ou elle le souhaite.

Article 1 - Référence et esprit du prix

La frite que l'on connaît aujourd'hui n'aurait probablement jamais existé sans l'opiniâtreté d'un des plus remarquables botanistes de la Renaissance, **Charles de l'Écluse (dit Clusius)**, né à Arras en 1526, qui consacra quelque énergie à cultiver, dans son propre jardin expérimental, ce tubercule méconnu venu du Pérou, pour en faire la publicité auprès des grands seigneurs européens, bien avant le célèbre Parmentier. **En toute modestie, le Pays d'Artois semblerait donc être "à la racine" de l'avènement de la frite** telle que nous la connaissons aujourd'hui ! Rien que ça...

Le prix est nommé en son hommage.

Il vise à promouvoir :

- La diversité variétale de la pomme de terre,
- Les savoir-faire agricoles,
- Une approche responsable et éclairée du produit.

Article 2 - Objet du prix

Le **prix Clusius** a pour objet de récompenser un(e) candidat(e) du Championnat du Monde de la Frite ayant particulièrement mis en valeur la **pomme de terre**, associé(e) ou non à un producteur(trice) de la pomme de terre, par :

- Sa qualité gustative,
- Le choix d'une variété remarquable,
- Et/ou la pertinence des pratiques culturelles associées

Ce prix distingue une démarche globale valorisant le produit agricole autant que l'intérêt culinaire. Il met à l'honneur le duo candidat/producteur si celui-ci est associé.



Article 3 - Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, le ou la candidat(e) doit :

- Utiliser une pomme de terre **clairement identifiée** (variété) ;
- Être en mesure d'en préciser l'**origine géographique et agricole** ;
- Accepter de présenter au jury les éléments relatifs :
 - Au choix de la variété,
 - Au mode de culture,
 - Et à l'usage de cette pomme de terre pour la friture.

La participation au **prix Clusius** est **facultative**.

Tout(e) candidat(e) peut choisir de ne pas concourir pour ce prix, sans que ce choix n'ait d'incidence sur sa participation au Championnat du Monde de la Frite, ni sur son évaluation au classement général. Le ou la candidat(e) peut décider de concourir solo ou associé(e) au ou à un producteur(trice) de pommes de terre.

Article 4 - Critères d'attribution

Le prix Clusius est attribué par un jury dédié ou par une délibération spécifique du jury général, selon les critères suivants :

1. **Qualité gustative et sensorielle de la frite**
Appréciation de l'expression du goût de la pomme de terre, de l'équilibre des textures et de la lisibilité aromatique.
2. **Choix variétal**
Intérêt agronomique, culinaire ou patrimonial de la variété utilisée, originalité et adéquation à la friture.
3. **Mode de culture et pratiques agricoles**
Attention portée au sol, à l'environnement, à la limitation des intrants et à la durabilité des pratiques.
4. **Cohérence et démarche globale**
Compréhension du produit, cohérence entre le discours, les choix agricoles et le résultat final.

Le jury apprécie ces critères de manière globale et souveraine, sans obligation de pondération chiffrée.

Article 5 - Modalités de présentation

Le ou la candidat(e) s'engage à fournir, sur demande du jury, le jour de l'événement :

- Une fiche descriptive de la pomme de terre utilisée (variété, origine, producteur, mode de culture) lors de l'inscription au Championnat du Monde de la Frite (ci-après)
- Une dégustation et une présentation orale d'une durée maximale fixée par l'organisation.

La frite est évaluée dans les conditions normales du Championnat, sans mise en scène particulière.



Article 6 - Jury

Le jury du prix Clusius est composé de personnalités qualifiées, pouvant inclure :

- Des professionnels de la restauration ou de la frite
Et/ou
- Des experts agricoles ou scientifiques
Et/ou
- Des journalistes, auteurs ou acteurs engagés dans la valorisation des produits alimentaires.

La composition du jury est arrêtée par l'organisateur du championnat.

Article 7 - Décision du jury

Le président des jurys de la 4^{ème} édition du Championnat du Monde de la Frite, le présentateur et journaliste Loic Ballet, ainsi que les membres du jury prendront ensemble leur décision qui est :

- Collégiale
- Souveraine,
- Sans possibilité de recours.

Le jury se réserve le droit de :

- Ne pas attribuer le prix si les critères ne sont pas jugés suffisamment remplis ;
- Attribuer le prix à un ou une candidat(e) ne figurant pas parmi les lauréat(e)s du classement général.

Article 8 - Nature du prix

Le prix Clusius prend la forme :

- D'un trophée ou d'une distinction spécifique,
- D'une mention officielle au palmarès,
- Et d'une communication dédiée mettant en valeur le ou la lauréat(e), la variété et le ou la producteur(trice) éventuellement associé(e).

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au Championnat du monde de la frite vaut acceptation pleine et entière du règlement général du championnat.

La participation au **prix Clusius**, lorsqu'elle est expressément choisie par le ou la candidat(e), vaut acceptation pleine et entière du présent règlement spécifique. Si le ou la candidat(e) choisit de présenter sa candidature associée à un ou une producteur(trice) de pommes de terre, ce ou cette dernier(ère) devra également accepter le règlement. La signature du règlement de ce prix Clusius vaudra pour acceptation du règlement général du Championnat du Monde de la Frite.

DOCUMENT DESTINÉ AUX CANDIDAT(E)S SOUHAITANT CANDIDATER AU PRIX CLUSIUS

Le fait de ne pas participer au prix Clusius n'emporte aucune conséquence sur la participation au championnat ni sur l'évaluation du ou de la candidat·e au classement général.

Signature du ou de la candidat(e) principal(e), suivie de la mention « lu et approuvé » :



Signature du ou de la candidat(e) accompagnant(e) (si besoin), suivie de la mention « lu et approuvé » :

Si le ou la candidat(e) associe son ou sa producteur(trice) de pommes de terre:

Signature du ou de la producteur(trice) de pommes de terre associé(e), suivie de la mention « lu et approuvé » (vaut également pour une acceptation du règlement général du Championnat du Monde de la Frite) :